

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Band: 117 (1972)

Heft: 7

Artikel: La provocation des pasteurs et prêtres réfractaires : aveuglement ou cabale?

Autor: Pétermann, Pierre

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La provocation des pasteurs et prêtres réfractaires.

Aveuglement ou cabale ?

1. Dans la *Gazette de Lausanne* du 23 février 1972, le colonel commandant de corps H. Frick invite les fidèles des Eglises à se prononcer sur le manifeste antimilitariste de 32 ecclésiastiques suisses, du 12 février dernier. C'est plutôt comme citoyen et soldat que je me sens pressé de dire combien m'alarme ce qui n'est en réalité qu'une nouvelle phase de la guerre totale et permanente diaboliquement dirigée contre l'Europe occidentale, la Suisse y comprise; de dire aussi ma stupeur qu'il se soit trouvé chez nous toute une phalange de pasteurs et d'abbés pour faire le jeu de cette entreprise de subversion et de trahison.

Homme de la rue, je néglige les clichés gauchistes de ce manifeste et ne veux considérer que les faits. Or, le fait majeur qui s'impose à tout esprit un tant soit peu attentif à la marche du monde est la menace de *l'hégémonie communiste*, dont le colonel F. T. Schneider parle en ces termes dans le numéro de décembre 1971 de la *Revue militaire suisse*:

« Nous avons constaté l'incontestable *surpuissance militaire* — « la plus grande accumulation de moyens jamais réalisés », selon une déclaration du commandant interallié en Europe — qui permettrait aux hommes du Kremlin de déclencher un nouveau « coup de Prague » aux dimensions apocalyptiques »...

« L'armée soviétique est devenue une force ultra-moderne, équipée notamment en vue de la guerre thermo-nucléaire, mais comptant des formations de type classique continuellement améliorées et qui se présentent sur le front atlantique avec *une flagrante supériorité vis-à-vis des forces de l'OTAN...*

« Mais le principal danger ne réside pas dans la menace militaire. Il réside dans le virus de la subversion semé à travers le monde. Il s'est introduit — N.P. il *a été* introduit (voir RMS de janvier 1971 p. 23) — chez nos étudiants et nos lycéens, chez nos professeurs et nos pasteurs ... Déjà la mauvaise semence a porté ses fruits vénéneux; et c'est à ceux-ci que doit s'appliquer désormais par priorité notre vigilance. *L'ennemi est non seulement en face, il est chez nous* et en nous. Et c'est donc là que se situe essentiellement, pour chacun de nous, son devoir d'homme, de citoyen et de soldat. »

Considérant plus spécialement le cas de la Suisse, je rappelle ce fait alarmant que pratiquement l'armée autrichienne n'existe plus et que, aujourd'hui, les forces soviétiques de première ligne sont à nos portes, soit à deux heures d'avion et à un jour et demi de char, sans compter l'effet quasi instantané des missiles.

Telle est la première réalité.

La seconde est que le régime démocratique de la Suisse, garanti à chaque fraction du pays et à chaque individu le maximum de libertés compatible avec l'intérêt général, que depuis des décennies il a assuré la paix politique et sociale et procuré à tous une prospérité que le monde entier nous envie; que la Suisse vaut donc la peine d'être défendue et que cette défense se justifie non seulement par l'égoïsme naturel de tout peuple attaché à ses traditions et à son besoin de survivre, mais aussi par le fait que l'existence de la Suisse est reconnue comme nécessaire aux autres Etats du monde par les services qu'elle leur rend (échanges, médiations, bons offices, aide au tiers monde). La Suisse, Etat neutre, n'a juridiquement et en fait, pas d'ennemis, elle ne jalouse aucune nation et éprouve le plus vif désir de n'entretenir que d'excellents rapports avec tous les peuples; penser suisse, c'est donc automatiquement penser humanité. Ces faits sont ancrés dans la conscience de l'immense majorité de nos concitoyens, auxquels il ne viendrait pas à l'idée de songer, même de loin, que la tâche de notre armée est de protéger des « puissances économiques et financières » ou d'asservir la jeunesse, (arguments du manifeste). Je puis en parler d'expérience, ayant accompli, de 1912 à 1944, près de 4½ années de service militaire, en majeure partie comme sous-officier, puis comme lieutenant et capitaine, en contact étroit avec de nombreux soldats romands et alémaniques de toutes conditions sociales. Et si beaucoup d'entre eux, et souvent moi-même, pestions parfois contre les tribulations du service, les marches épuisantes, les exercices dangereux, le combat rapproché, la longueur des relèves, les privations de toutes sortes, nous avons toujours été unanimes dans notre conviction d'œuvrer pour le bien, non pas d'une coterie d'affairistes, mais du pays tout entier, à commencer par nos familles, nos amis, nos villages et nos villes; sans ce sentiment profond, hérité de nos pères et de nos mères, nous n'aurions pas supporté une heure de plus une existence qui nous arrachait à nos habitudes et à nos intérêts les plus chers. Une seule fois, nous avons éprouvé une vive amertume: ce fut lorsque le comité d'Olten, de funeste

mémoire, profita de l'euphorie créée par la fin de la première guerre mondiale en novembre 1918, pour inaugurer par une grève meurtrière la révolution des ouvriers et des soldats, à l'exemple de ses amis de Péetrograd. Ce premier acte de guerre totale et permanente, déclenché contre notre pays paisible a suscité chez nos soldats romands de toutes conditions une violente indignation: malgré l'arrêt complet des chemins de fer et l'absence d'autres moyens de communication, ma compagnie put mobiliser presque au complet, dans la nuit du 11 au 12 novembre; et en dépit de la grippe asiatique et du froid qui sévissaient alors, maints mitrailleurs et conducteurs firent des prodiges pour se mettre à temps à disposition de leurs chefs et contribuer à réprimer la subversion d'inspiration étrangère.

Ces deux réalités: la menace latente des totalitaires de l'Est et le droit de la Suisse libérale et humanitaire à être défendue, font que ceux qui chez nous se targuent de viser au bonheur du genre humain devraient être d'ardents partisans de notre défense nationale. Aussi l'attitude contraire des signataires du manifeste du 12 février ne peut-elle s'expliquer que par une ignorance des faits ou par un esprit de dissidence ou de défaitisme.

2. L'ignorance des faits, je ne puis y croire de la part d'intellectuels qui lisent sans doute les journaux et pas seulement la Bible et les sentences de Mao; à moins qu'en leur qualité de bergers spirituels, ils soient tracassés par le souci du salut des âmes au point d'oublier le monde extérieur; mais alors, ils devraient avoir l'élémentaire modestie d'éviter d'intervenir dans un domaine qui leur est étranger.

Pour ma part, je suis convaincu que ce n'est pas par inconscience, mais de propos délibéré que la plupart des 32 signataires, tous universitaires et instruits de la politique mondiale et de la Constitution suisse, sont partis en guerre contre notre armée, et cela est grave; car leur antimilitarisme, *qui est à sens unique*, ne peut être sincère, il est même absurde; il vise à désarmer un petit peuple pacifique, mais courageux, pour en faire la proie d'un agresseur dont les intentions ne peuvent être ignorées. Leur but, disent-ils, est de créer une société plus juste, plus humaine, plus fraternelle, plus universelle; pensent-ils l'atteindre en exposant la Suisse au sort de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie? Si ces mauvais guides de notre jeunesse étaient de bonne foi, c'est en Russie communiste et dans ses pays satellites qu'ils devraient exercer leur action! A ce défaut, dans le cas d'une attaque et d'une invasion réussies, du fait de leurs démarches corruptrices, ils s'exposent à s'entendre asséner le reproche sanglant que

dans des circonstances semblables — heureusement imaginaires — un ouvrier, personnage de Willy Prestre, dans *Tocsins dans la nuit*, adresse à un député pacifiste :

« Qu’as-tu fait contre la guerre? La guerre c’est une sale bête. Fallait se battre contre elle *avec des armes, pas avec des mots*. Toi, t’es resté pépère, comme un sale bourgeois, à remuer ton gueuloir pour qu’on désarme. *C’est à Fritz qu’il fallait le dire, pas à nous*. Qu’est-ce que t’as fait contre Fritz? ... La guerre, c’est ta faute. Si on avait été prêts, y — z’auraient pas passé! »

Il est clair que la rodomontade de nos pasteurs et prêtres ne peut avoir que deux mobiles :

— ou bien ils ont adhéré au communisme, ont abandonné la théologie pour la marxologie, selon un mot d’un pasteur de Winterthur, et ils se flattent d’assurer la paix à notre pays en le préparant à une occupation sans combat;

— ou bien, sans être des disciples de Lénine ou de Mao Tse Toung, ils croient à la victoire des idéologies de ceux-ci, et veulent s’assurer un alibi, soit la preuve qu’ils ont combattu depuis longtemps l’ordre établi; ou simplement, par défaitisme et par crainte, prêchent d’avance la capitulation.

Je reconnais que, dans notre régime de liberté de pensée et d’opinion, le fait de professer de tels sentiments est en soi licite, quoique, à mon point de vue, gravement blâmable pour des Suisses; on ne peut s’empêcher de flétrir ceux qui abusent précisément de nos libertés en faveur de régimes qui ne manqueraient pas de les annihiler, et qui se font les fourriers d’ennemis mortels de notre démocratie. Ils disent vouloir la justice et la fraternité, mais ils savent fort bien que cela sera au prix de notre esclavage. Et pis, ils le font en profitant eux-mêmes, comme des resquilleurs, de tous les avantages de nos lois libérales.

Mais ils ne se bornent pas à une pensée inadmissible, ils la traduisent en actes, ils déclarent hautement vouloir « refuser toute participation à la défense nationale (taxe, cours, tir) », ils se groupent pour proclamer ce refus et prennent soin de la faire publier dans la grande presse du pays, ce qui, de toute évidence, constitue, vu la qualité de guides spirituels qu’ils revendiquent et dont ils abusent, une « provocation publique à une viola-

tion des devoirs du service militaire et au refus de servir », punie d'emprisonnement par l'article 276 du code pénal suisse. La plupart d'entre eux étant retraités ou exemptés du service par l'article 13 de la loi sur l'organisation militaire n'avaient aucune raison personnelle de réclamer pour eux-mêmes une dispense du service ; ils n'ont donc pu agir qu'à l'intention d'autrui et dans le but de provocation sus-indiqué. Leur geste est d'ailleurs peu glorieux, puisque la sanction pénale d'un refus de payer la taxe d'exemption — le seul qui pratiquement entre en ligne de compte pour eux — est nettement moins sévère que celle du refus du service personnel auquel ils incitent leurs naïfs adeptes.

3. Isolé, cet esclandre pourrait être ramené à la dimension d'un épisode de l'égarement des esprits dans un cercle restreint d'individus. Malheureusement, il n'est, pour ceux qui suivent avec attention les menées fomentées contre notre défense nationale, qu'un des aspects de la *guerre totale et permanente* faite présentement à notre peuple : de cette guerre qui se conduit, pour le moment, au moyen de son arme la plus raffinée et la plus perfide, *l'arme psychologique*, ainsi décrite dans le numéro de janvier 1971 de cette revue :¹

« Elle vise l'esprit de résistance, la volonté de défense de l'adversaire. Elle agit parfois à découvert par des manifestes, des menaces publiques ou même des actes de brigandage, suivis de chantage ; mais d'ordinaire, elle est sournoise et insinuante ; elle injecte son poison en tout temps, même préventivement, sans attendre une rupture ou un simple refroidissement des relations diplomatiques : ce poison pénètre toutes les couches de la population, de préférence celle des intellectuels ou prétendus tels. L'habileté suprême des servants de cette arme est de recruter des troupes dans les rangs de la nation à subjuguier, et mieux encore, de recruter celles-ci sans qu'elles s'en aperçoivent. Profitant des libertés d'opinion, de réunion, de la presse garanties par les lois de cette nation — et qui sont strictement muselées dans leur propre pays — ils se livrent, sur les territoires convoités, avec l'aide consciente ou inconsciente d'une partie de leurs habitants, endoctrinée d'avance, à un véritable travail de pourrissement et d'aveulissement. Ce travail terminé, une courte expédition militaire n'a plus qu'à en recueillir les fruits. Aussi n'est-ce pas sans raison que, tout au long de ses écrits, Lénine attribue à l'arme psychologique une importance prépondérante et décisive. Les procédés de cette arme sont adroitement adaptés aux milieux à « stériliser » : les citations bibliques pour les gens d'Eglise, l'appel aux antagonismes sociaux et à des postulats économiques pour les politiciens, les brocards les plus usés contre la défense nationale pour la grande masse... Le premier

¹ Qu'on excuse cette répétition qui me paraît nécessaire pour une bonne compréhension de mon exposé.

objectif est de détruire non pas la patrie, ce qui est impossible, mais le patriotisme, dénoncé comme le plus grand obstacle à la paix dans le monde. »

Cette guerre, on doit le reconnaître, est menée chez nous depuis quelques années, avec une redoutable habileté. Sur le plan politique, elle s'est manifestée notamment lors de la grève générale du début de novembre 1918. A cette même époque s'accrut le phénomène dit de *l'objection de conscience*, qui ne toucha qu'un nombre infinitésimal d'individus, agissant apparemment pour leur propre compte. Soutenue au début, surtout par les églises catholiques et réformées, cette objection fut dotée en décembre 1950 d'un *statut propre*: passant outre à l'article clair et catégorique de la Constitution fédérale (art. 49 al. 5) qui nie le droit d'invoquer une opinion religieuse pour s'affranchir d'un devoir civique — comme le service militaire — les Chambres fédérales atténuèrent considérablement les sanctions infligées aux réfractaires sous prétexte de conscience religieuse: l'emprisonnement était remplacé par les arrêts répressifs, le maximum de la peine passait de trois ans à trois mois, sans aggravation en cas de récidive, et la privation des droits civiques était supprimée. Cette mesure de clémence n'apaisa nullement les ennemis de l'armée qui réclamèrent d'une part pour les contestataires philosophiques, sociaux, politiques, anarchistes, moralistes, etc., les mêmes privilèges que pour les religieux, et d'autre part la dispense totale du service militaire avec faculté d'opter pour un service civil (sur l'histoire de ce service civil, voir RMS d'avril 1971 p. 176); au cours des deux dernières décennies, ils fomentèrent sur ces bases de nombreux incidents, particulièrement dans les tribunaux militaires. Le vote sur l'initiative de Münchenstein en faveur d'un service civil, qui a abouti récemment, en dépit de l'opposition des irréductibles, mettra-t-il un frein à cette agitation néfaste? J'en doute fort, le service civil, dont au surplus la Suisse n'a pas besoin, n'étant que l'actuel cheval de bataille de nos ennemis de l'intérieur et un des stades de leur programme de démolition totale de notre armée.

Entretemps, un coup de maître a été porté à l'armée, il y a plus d'un an, lorsque le Département militaire fédéral, donnant suite au rapport Oswald, modifia profondément le règlement de service, en partie dans le sens exigé par les contestataires (voir RMS d'avril 1971 p. 172). Sans doute, les intentions du département étaient-elles pures, et la suppression d'un certain formalisme pouvait-elle se comprendre; mais une expérience

de 15 mois a prouvé que cette réforme était excessive et qu'elle a eu de nombreux effets regrettables sur la tenue et la discipline; elle fut un incontestable succès pour nos trublions.

Une nouvelle étape dans le processus de subversion est constituée par la campagne de pétitions collectives pour un service civil, ou tout simplement contre l'armée, qui sont adressées par des unités à l'instruction au Département militaire fédéral ou même au Conseil fédéral (voir à ce sujet mon article dans la RMS de mars 1972 p. 141).

Il est clair que le manifeste des 32 ecclésiastiques gauchistes est la plus récente phase de cette vaste campagne. Son contenu, son style et sa large diffusion révèlent l'instigation machiavélique, éventuellement ignorée de certains signataires, d'un meneur de jeu facile à identifier: *is fecit cui prodest!*

Je relève enfin, comme se rattachant à la même entreprise de sape sournoise de l'esprit de résistance, les ravages de la drogue parmi les adolescents, l'extension de la pornographie et du mouvement hippie, et et la contestation des enseignants et des enseignés dans les écoles. Ces poisons, qui sont strictement interdits et poursuivis au-delà du rideau de fer, sont encore maintenant combattus chez nous avec une regrettable mollesse.

4. A cette poussée continue et implacable, la majeure partie de notre population a opposé jusqu'à maintenant une indifférence qu'elle commence à peine à secouer. Entièrement accaparée par ses préoccupations professionnelles et par ses amples loisirs, elle semble ignorer le péril. Et les rares citoyens qui y vouent quelque attention ou bien en minimisent l'importance, ou bien au contraire y trouvent une nouvelle occasion de s'abandonner au dada bien romand de se frapper la poitrine. Surpris dans leur quiétude par l'agitation réfractaire, ils en cherchent la cause dans nos institutions et dans l'application honnête qu'en font nos autorités; ils parlent d'un malaise dû, selon eux, au refus d'un statut aux objecteurs et, au lieu d'adopter à l'égard de ceux-ci l'attitude d'une ferme réprobation, ils recommandent un « dialogue » dont ils ne peuvent ignorer la totale vanité. C'est là une réaction de faibles et d'hésitants; celui qui voit un simple malaise qu'il s'accuse d'avoir suscité lui-même, alors que ce qui importe, c'est la farouche volonté de mettre les agresseurs hors d'état de nuire; et le dialogue vient après, s'il y a lieu.

En outre, le motif invoqué est sans valeur. Primo: les réfractaires de

toutes obédiences, objecteurs, anarchistes, défaitistes, etc... n'ont pas droit à un statut spécial, pas plus, par exemple, que les monarchistes ou les Mormons; l'article 49, alinéa 5 de notre Constitution, que je ne me lasserai jamais de rappeler, exprime l'axiome fondamental que *nul n'a le droit de se soustraire aux lois* en prétextant qu'elles ne correspondent pas à sa « religion », c'est-à-dire à sa philosophie, à sa conception de la vie et du monde; et l'article 4 proclame *l'égalité de tous les Suisses devant la loi*, ainsi que la suppression des privilèges, donc de celui que réclament nos réfractaires. Cela est si clair et si indispensable aux démocraties que je ne puis comprendre qu'on réclame encore ce fameux statut.

Secundo: par une faiblesse des Chambres fédérales que je déplore et dont j'ai parlé plus haut (chiff. 3), un statut extrêmement libéral, comparé à celui des réfractaires non privilégiés, a tout de même été accordé aux objecteurs de conscience. Alors quoi, et que veut-on de plus?

5. Quant aux réactions des *églises de Suisse* et de leurs porte-parole, elles ont, comme il fallait s'y attendre, révélé de grandes perplexités.

Reconnaissent en principe, parfois avec des réticences, la nécessité de la défense nationale et blâment les réfractaires: le conseil du diocèse de Genève, Lausanne et Fribourg, le service de la presse protestante de la Suisse alémanique, le Kirchenrat et un groupe de pasteurs du canton de Zurich, le Conseil exécutif de l'Église nationale de Genève, 9 pasteurs genevois pour leur propre compte et le pasteur Diserens qui, dans la *Gazette de Lausanne* du 26 février stigmatise le « mélange toxique » de théologie et d'idéologie communiste qui entache le manifeste du 12 février. A noter d'énergiques désaveux du pasteur B. Reymond dans le *Protestant* du 15 mars et du pasteur Oehninger dans le *Landbote de Winterthur* du 11 mars.

En revanche, confirment leur appui fraternel aux objecteurs de conscience, parfois en les critiquant avec mollesse: l'Église bernoise, les Conseils synodaux évangéliques de Neuchâtel et de Vaud, un groupe de professeurs et d'étudiants bâlois. La Fédération des Églises protestantes de Suisse admet le refus de servir pour motif de conscience, tout en exigeant un service civil de remplacement. Dans la *Nouvelle Revue de Lausanne* du 26 février, le pasteur Gavillet parle d'un « droit de cité » déjà reconnu aux objecteurs (probablement le fameux statut) et adjure les fidèles de ne pas clouer ceux-ci au pilori. Un groupe de pasteurs zurichois — il est vrai vivement désapprouvé par d'autres collègues — ne

craint pas de proclamer le devoir moral des objecteurs de « passer aux actes ». Visiblement, tous ces gens ou milieux vivent en dehors de la réalité ou s'aveuglent volontairement.

Je regrette, davantage pour les Eglises elles-mêmes que pour l'armée, le soutien que la majorité d'entre elles croit devoir apporter au refus de servir sous prétexte de conscience, qui est une attitude politique. N'a-t-on pas cent fois constaté que les Eglises chrétiennes se discréditent et trahissent même leur mission en se mêlant de politique, oubliant que le Christ s'est gardé d'intervenir dans les rapports entre l'Etat et les hommes, qu'il a conseillé la soumission aux autorités, fût-ce à celle de César, et qu'il s'est appliqué à montrer, *par sa conduite personnelle*, la voie à suivre pour obtenir le salut? Neutralité perspicace qui est seule capable d'attacher à l'Eglise *tous les hommes*, et non pas seulement une minorité de gauchistes, qui d'ailleurs n'en veulent rien. Le manque de fermeté de certains synodes menace d'avoir pour principale conséquence d'éloigner de nos Eglises la grande masse de leurs fidèles; comme l'écrivait, le 4 courant, un correspondant de la *Nouvelle Gazette de Zurich*, « si l'on ne doit plus rendre à César ce qui lui revient, quelle raison a-t-on de soutenir financièrement les Eglises qui accordent à leurs mandataires une liberté absurde (eine solche Narrenfreiheit)? Et les dépenses consenties pour d'immenses bâtiments religieux à moitié occupés ou pour l'entretien de prêtres extravagants ne sont-elles pas bien moins justifiées que celles destinées à la défense nationale? » Au surplus, pareille malencontre sera profondément injuste pour la majorité d'abbés et de pasteurs qui, sans éclat ni intrigues, exercent un ministère bienfaisant dans la ligne des évangiles.

6. Jusqu'au pamphlet des 32 non compris, *nos autorités fédérales et cantonales* se sont montrées dans la lutte contre la subversion d'une incroyable faiblesse, propre à décevoir les patriotes. Aussi ai-je poussé un soupir de soulagement en lisant le communiqué du 22 février des six directeurs militaires romands, qui flétrit en termes durs, mais mérités, l'inadmissible factum du 12 février. Mais c'était surtout de la part du Département militaire fédéral qu'une réaction énergique et immédiate était attendue... On l'attend encore! Visiblement, M. Gnägi a été agacé par une attaque qui l'obligeait à sortir enfin de son mutisme obstiné sur la campagne antimilitariste. Dans un communiqué du 16 février, il s'est borné à « constater » que le manifeste des 32 prêtres romands « met l'Etat en péril » et « qu'il faut absolument entreprendre *quelque chose*

contre ces éléments subversifs »; mais ce cri d'angoisse n'a été suivi d'aucun acte, il n'a fait qu'exprimer l'embarras et l'hésitation de son auteur à prendre une décision.

Le 23 février, le Département militaire fédéral fit aux contestataires l'honneur de discuter leurs arguments, au lieu de laisser ce soin au procureur de la Confédération et au tribunal compétent.

Le 12 mars, devant les officiers argoviens, M. Gnägi atténuait fortement sa condamnation morale; il ne qualifiait plus le manifeste que « de très équivoque, sous divers aspects »!

Son seul sursaut d'énergie fut de menacer les contestataires d'un renvoi devant les tribunaux « s'ils mettaient à exécution leur refus de servir ». Or, il ne pouvait ignorer deux choses:

— l'une, que la plupart des signataires échappent au service personnel et que le refus d'acquiescer la taxe militaire n'est sanctionné que par des arrêts simples, d'un maximum de dix jours;

— l'autre, qu'un grave délit de provocation et d'incitation à la violation des devoirs militaires a bel et bien été commis, et que le procureur de la Confédération doit être chargé de le poursuivre; il est vrai que, selon les journaux, un juriste du département aurait nié l'existence d'un tel délit; mais ce n'est qu'une affirmation, qui est contredite par les faits et qui ne peut avoir pour but que de ramener aux limites d'un simple incident une grosse affaire qu'on n'a pas le courage de sanctionner fermement.

Je relève à ce propos que, dans la situation menaçante que le manifeste du 12 février a accentuée, il y aurait beaucoup à faire pour rassurer les citoyens qui ont à cœur la sécurité et l'indépendance de la Suisse. Comme je l'ai écrit lors de la cabale menée contre le petit livre de la défense civile durant l'hiver des années 1969 et 1970, le gros de notre population est attaché *in petto* à l'armée comme à une institution qui va de soi; mais à la longue, ces *patriotes silencieux* sont saisis d'inquiétude à l'ouïe de gens qui, abusant de l'extrême tolérance de nos autorités, voudraient bouleverser l'ordre actuel, notamment en liant le sort du pays à un groupement étranger ou international; ils ont un impérieux besoin d'être rassurés, de savoir que leurs guides naturels sont en communion d'idées et de résolution avec eux; ce sentiment leur tient à cœur, comme au soldat la foi au loyalisme de son chef. La tâche majeure des autorités est de gouverner, c'est-à-dire de guider et de commander virilement, et non pas de dialoguer

avec des adversaires de notre Constitution et de nos lois, aussi distingués soient-ils... Dans une république, c'est la majorité, s'exprimant par l'opinion publique, qui commande, et c'est sur elle que doivent s'appuyer ouvertement le gouvernement civil et le commandement de l'armée. A cet effet, nos conseils et nos magistrats ont pour tâche primordiale, à côté de celle de se préparer eux-mêmes à la défense du pays, d'y préparer la population tout entière, d'abord en la renseignant régulièrement sur l'évolution de la politique mondiale et sur la position prise à son égard par la Suisse¹, ensuite *en agissant avec énergie contre les fauteurs de troubles*, instigateurs, réfractaires de toutes sortes, soldats contestataires. En d'autres termes, les patriotes attendent que les autorités de la Confédération et des cantons tiennent nettement à distance *l'ennemi qui est chez nous* (pour reprendre l'expression du colonel Schneider) et ceux qui se sont laissés égarer par lui. Foin des ratiocinations louvoyantes et lénifiantes! Ce qu'il nous faut, ce sont un cri d'alarme réveillant la cité et la mise au pas de l'éternelle anarchie.

7. Le pamphlet de nos 32 prêtres contribue à mettre en évidence un dilemme qui heurte la tradition militaire de la Suisse: *l'armée*, dont la nécessité ne saurait être niée, *doit-elle comprendre tous les citoyens ou seulement ceux qui demandent d'y être admis?* Dans la *Revue militaire suisse* d'avril 1971, j'ai expliqué pourquoi, selon moi, un service civil tel que celui que réclament certains objecteurs et certaines Eglises, n'est pas réalisable, mais j'ai ensuite proposé un agencement de la défense nationale qui ménagerait un service séparé d'aide au tiers monde; mon idée était de trouver une solution plus souple que l'actuelle au conflit que s'acharnent à entretenir les objecteurs de tous acabits, mais c'est sans beaucoup d'illusions que je l'ai avancée car, abstraction faite des témoins de Jéhovah qui refusent à l'Etat tout service quelconque, je suis convaincu que le nombre des individualistes et anarchistes ne fera que croître et que le conflit ne cessera jamais.

Or, d'une part l'exécution forcée de l'activité du soldat est impossible et de l'autre un homme incorporé de force ne peut être qu'un mauvais soldat: le malheureux capitaine auquel on n'attribuerait que des recrues de cette espèce n'en pourrait tirer un résultat utile qu'au prix d'efforts exténuants. L'armée a donc avantage à s'en débarrasser. C'est pourquoi,

¹ Comme l'a fait très justement le Conseil fédéral avec le livre de la défense civile.

comme citoyen, je me réjouis de l'aboutissement de l'initiative de Münchenstein; et comme soldat, je devrais espérer que le peuple et les cantons décréteront le système du volontariat, à quoi équivaldrait l'option entre l'armée et un service civil (que je persiste à croire inutile et indésirable). Mais nos objecteurs ecclésiastiques se rendent-ils compte du risque grave qu'impliquerait une telle solution? Je cite à nouveau (voir *RMS* d'octobre 1967) Fustel de Coulanges dans sa *Cité antique*, p. 330):

« *La classe* qui est assez forte pour défendre une société, l'est aussi pour *y conquérir des droits et une légitime influence*. L'état social et politique d'une nation est toujours en rapport avec la nature et la composition de ses armées. »

J'ai toujours eu horreur, comme enfant du peuple et comme chrétien, de la division théorique et passionnelle de ma nation en classes. Je me sens le frère de *tous* mes concitoyens: manuels, commerçants, intellectuels, de tous ceux des secteurs primaire, secondaire et tertiaire pour parler comme les ethnologues; je n'aime pas les institutions ou les partis qui divisent, qui dressent des barrières, au lieu d'unir. Or, chez nous, le lieu de rencontre le plus universel, beaucoup plus que les cantons et les Eglises, qui ont leurs exclusives, est l'armée; et la politique des objecteurs aboutit à la destruction de cette unité, à créer deux classes nettement séparées: les citoyens armés et les désarmés. Inévitablement, les premiers prendront le dessus, soutenus par la majorité de la population qui d'instinct se rapprochera de ses défenseurs. Est-ce cela que veulent nos bien-pensants? Et la sagesse, comme le devoir de la solidarité humaine, qui commence par celle des citoyens, ne veulent-ils pas que chacun accepte, humblement et simplement, sa position d'homme, dans le pays où Dieu l'a placé, avec toutes les charges — et non seulement tous les droits — que cela comporte, surtout si ce pays est la Suisse?

Capitaine Pierre PÉTERMANN

Erratum

La provocation des pasteurs et prêtres réfractaires

Aveuglement ou cabale ?

par le capitaine Pierre Pétermann

Une grave erreur s'est glissée malheureusement dans le texte du remarquable article du capitaine Pierre Pétermann, paru dans le numéro de juillet de la Revue militaire suisse. **En page 321, il faut lire, 5 lignes avant le bas de la page:**

« Celui qui voit sa maison menacée de destruction par un malfaiteur éprouve non pas un simple malaise, qu'il s'accuse d'avoir suscité lui-même, mais la farouche volonté de mettre les agresseurs hors d'état de nuire; et le dialogue vient après, s'il y a lieu! »

Nous regrettons vivement cet incident et nous nous en excusons auprès de l'auteur et auprès de nos lecteurs.

La rédaction.

Communiqués

Course nationale d'orientation de nuit des officiers 1972

La traditionnelle course nationale d'orientation de nuit des officiers qui a lieu tous les deux ans, se déroulera cette année dans la campagne frimougeoise.

L'organisation en incombe à la Société fribourgeoise des officiers qui se fait un plaisir de faire appel à la participation de tous les officiers de la Suisse. Il s'agit non seulement d'une formation militaire hors service mais surtout de renouer les liens de camaraderie qui existent au sein de tous les officiers de Suisse.

La course aura lieu le 6 octobre 1972, un vendredi soir et les patrouilleurs par équipe de 2 peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès du

cap Guy Rudaz
c/o Union Suisse Assurances
Pérolles 21
1700 Fribourg

en indiquant leur état militaire complet: grade, nom, prénom, année de naissance, incorporation, unité d'armée, adresse exacte. Tous les détails sur le déroulement leur parviendront dans les plus brefs délais.